

Déclaration des plus et moins-values réalisées en 2025

Notice récapitulative des modalités de taxation et obligations déclaratives des opérations concernées

Abréviations

ART.	Article
CEHR	Contribution Exceptionnelle sur les Hauts Revenus
IFT	Instruments financiers à terme
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les sociétés
MV	Moins-value
PV	Plus-value
VM	Valeurs mobilières (actions, obligations), parts d'OPCVM

Expressions

Droits sociaux

Participation dans une société cotée
ou dans une société non cotée

Profits sur instruments financiers à terme

Opérations sur contrats d'option, contrat à terme, contrat d'échange
ou tout autre contrat mentionné à l'article L 211-1 III du code
monétaire et financier.

Retraitements

- Diminution du prix d'acquisition des titres cédés du montant de la réduction d'impôt "Madelin" pour investissement au capital des PME, dont le contribuable a bénéficié lors de l'acquisition ou la souscription des titres ;
- Calcul de l'abattement "renforcé" pour durée de détention.

Titres

Valeurs mobilières, y compris les "SICAV monétaires" et droits sociaux.

Renvois aux documents

Les documents (déclarations, fiches de calcul, annexes...) que vous devrez remplir en fonction de votre situation vous seront indiqués par des renvois tout au long de cette notice.

Par exemple, si vous devez remplir le [cadre 5](#) de la déclaration n° [2074-IMP](#), voici comment cette information est représentée dans la notice : [2074-IMP - cadre 5](#).

Composition de la liasse 2074

La liasse 2074 est composée :

- D'un tableau des opérations concernées par la déclaration [2074](#) et ses annexes pour vous permettre d'identifier rapidement vos obligations déclaratives : [2074-NOT-BIS](#)
- De la notice de la [2074](#) et [2074-I](#) pour vous aider à remplir ces déclarations : [2074-NOT](#)
- De la déclaration [2074](#)
- De la déclaration [2074-I](#)

Opérations	Obligations déclaratives
Cessions simples de valeurs mobilières à l'exclusion d'opérations particulières	
Cessions de valeurs mobilières, y compris les SICAV monétaires quel que soit le montant de cessions	
Calcul de l'ensemble des PV/MV par les banques :	
Sans «retraitements» à effectuer par le contribuable.....	2042C+2074-CMV + justificatifs bancaires à conserver
Avec «retraitements» à effectuer par le contribuable.....	2074
Calcul des PV/MV par le contribuable (en totalité ou en partie).....	2074 et/ou 2074-IMP
Réalisation d'opérations particulières à l'exclusion de cessions simples de VM	
Distributions de plus-values par un OPCVM, un FPI, un placement collectif ou une SCR	2074 cadre 3 + 2074-ABT
Cessions de droits sociaux	2074 cadre 5 et/ou 2074-DIR et/ou 2074-IMP
Complément de prix perçu en application d'une clause d'indexation :	
Avec calcul d'un abattement pour durée de détention.....	2074 cadre 4 + 2074-ABT
Sans calcul d'un abattement pour durée de détention.....	2074 cadre 4
Donation de titres de sociétés cotés à certains organismes ou fondations	2074 cadre 5
Gains de cession de créances représentatives d'un complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation	2074 cadre 6
Clôture de PEA avant expiration du délai de 5 ans à compter de la date d'ouverture du plan : <i>Sauf dérogation, référez-vous à la notice ■ 2074 NOT</i>	
Calcul par la banque de la PV/MV sur valeur liquidative non affectée.....	2042C + justificatifs bancaires à conserver
Calcul par le contribuable de la PV/MV sur valeur liquidative non affectée.....	2074 cadre 7
Clôture de PEA après expiration du délai de 5 ans :	
Plus-values.....	Aucune déclaration
Moins-values avec calcul de la MV par la banque.....	2042C + justificatifs bancaires à conserver
Moins-values avec calcul de la MV par le contribuable.....	2074 cadre 7
Profits sur instruments financiers à terme	
Les profits ou pertes figurent déjà sur l'imprimé n°2561 ter ou autre document remis par la banque.....	2074 + 2042C + justificatifs bancaires à conserver
Option pour le report d'imposition à l'IR des compléments de prix afférents à une cession de titres dont la plus-value nette des prélèvements sociaux a été réinvestie (art. 150-0 D bis du CGI)	
.....	2074-I cadre 2
Plus-values d'apport à une société à l'IS contrôlée par l'apporteur (art. 150-0 B ter du CGI)	
Apport de titres avec ou sans soulte reçue.....	2074-I cadre 3
Gain d'apport de créances représentatives d'un complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation	
.....	2074-I cadre 4
Échange de titres bénéficiant du sursis d'imposition	
Échange de titres avec soulte réalisé à compter du 01.01.2017.....	Année d'échange > 2074 cadre 8
Échange de titres sans soulte non grevés d'un report d'imposition.....	Année d'échange > aucune déclaration
Échange de titres grevés d'un report suite à échange avant 2000 (enchaînement du report et du sursis d'imposition).....	2074-I § 700 et 720 (année de réalisation)
Échange de titres reçus en contrepartie d'un réinvestissement dans une société non cotée avant le 01.01.2006.....	2074-I § 700 et 720
Échange de titres reçus en contrepartie d'un apport de titres depuis le 14.11.2012 à une société à l'IS contrôlée par l'apporteur.....	2074-I § 700 et 720
Échange de titres reçus en contrepartie d'un réinvestissement d'une fraction de la plus-value dans une société (PV art. 150-0 D bis).....	2074-I § 500 et § 700 et 720

Réalisation d'opérations particulières (suite)

Expiration du report d'imposition des PV

Pour les reports consécutifs à un échange intervenu avant 2000 2074-I § 540 et 700 ou 720 si échange successif

Pour les reports consécutifs à un réinvestissement avant le 01.01.2006 2074-I § 560 et § 700 et/ou 720

Pour les reports consécutifs à un réinvestissement d'une fraction de la PV nette (art. 150-0 D bis) :

N'ayant fait l'objet d'aucune prorogation 2074-I § 500 et § 700

Ayant fait l'objet d'une prorogation suite à échange 2074-I § 500 et § 720

Pour les reports consécutifs à un apport depuis le 14.11.2012
à une société à l'IS contrôlée par l'apporteur :

N'ayant fait l'objet d'aucune prorogation 2074-I § 580 et § 700

Ayant fait l'objet d'une prorogation suite à échange 2074-I § 580 et § 720

Expiration du report d'imposition en cas de transfert du domicile fiscal hors de France 2074-ETD et 2074-I cadre 7

Expiration du sursis d'imposition des PV

Opérations taxables 2074 cadre 5

Expiration du sursis d'imposition des PV relevant antérieurement du report d'imposition
(enchaînement antérieur du report avec le sursis)

Pour la partie plus-value en report d'imposition 2074-I cadre 5 et § 720

Pour la partie plus-value/moins-value en sursis d'imposition 2074 cadre 5

Exonération des PV en report d'imposition à l'expiration du délai de 5 ans
suivant le réinvestissement d'une fraction de la PV nette des prélèvements sociaux
(art 150-0 D bis du CGI)

2074-I cadre 6

Réalisation d'opérations particulières et de cessions simples de valeurs mobilières

Cession simple de VM et opérations particulières sur titres

Cession de valeurs mobilières :

Calcul de l'ensemble des PV/MV par les intermédiaires financiers et/ou personnes interposées 2074 cadre 5 § 540

Calcul des PV/MV en totalité ou en partie par le contribuable 2074 cadre 5 § 510 et/ou 2074-IMP + 2074-ABT

Cession de droits sociaux 2074 cadre 5 et/ou 2074-DIR
et/ou 2074-IMP + 2074-ABT

Donation de titres de société cotés ayant bénéficié de la réduction IFI 2074 cadre 5 + 2074-ABT

Clôture de PEA avant les 5 ans : taxation de la PV/MV sur la valeur liquidative du PEA
pour la partie non affectée dans des opérations visées au cadre 7, « Dérogation » de la notice

Calcul par la banque de la PV/MV 2074 cadre 9

Calcul par le contribuable de la PV/MV 2074 cadre 7

Clôture de PEA après 5 ans : prise en compte uniquement de la moins-value

Calcul par la banque de la moins-value sur valeur liquidative 2074 cadre 9

Calcul par le contribuable de la moins-value 2074 cadre 7

Option pour le report d'imposition à l'IR des compléments de prix afférents à la cession de titres
dont la PV de cession a été réinvestie à hauteur d'au moins 50 % dans une ou plusieurs sociétés 2074-I cadre 2
(art. 150-0 D bis du CGI)

Plus-values d'apport à une société à l'IS contrôlée par l'apporteur avec ou sans soulte reçue 2074-I cadre 3
(art. 150-0 B ter du CGI)

Réalisation d'opérations particulières et de cessions simples de valeurs mobilières (suite)

En cas d'échange bénéficiant du sursis d'imposition :

De titres non grevés d'un report d'imposition	Aucune déclaration pour l'échange
De titres grevés d'un report d'imposition suite à un échange intervenu avant 2000	2074-I § 700 et 720
De titres grevés d'un report d'imposition suite à un réinvestissement dans une société non cotée avant le 01.01.2006	2074-I § 700 et 720
De titres grevés d'un report d'imposition suite à un apport depuis le 14.11.2012 à une société à l'IS contrôlée par l'apporteur	2074-I § 700 et 720
De titres grevés d'un report d'imposition suite à un réinvestissement d'une fraction de la PV nette dans une société	2074-I § 500 et § 700 et 720

Expiration du report d'imposition de la PV/MV :

Pour les reports consécutifs à un échange intervenu avant 2000	2074-I § 540 et 700 ou 720 si échange successif
Pour les reports consécutifs à un réinvestissement avant le 01.01.2006	2074-I § 560 et § 700 et/ou 720

Pour les reports consécutifs à un réinvestissement d'une fraction de la PV nette
(art. 150-0 D bis du CGI) :

N'ayant fait l'objet d'aucune prorogation	2074-I § 500 et § 700
Ayant fait l'objet d'une prorogation suite à échange	2074-I § 500 et § 720

Pour les reports consécutifs à un apport depuis le 14.11.2012 à une société à l'IS
contrôlée par l'apporteur :

N'ayant fait l'objet d'aucune prorogation	2074-I § 580 et § 700
Ayant fait l'objet d'une prorogation suite à échange	2074-I § 580 et § 720

Expiration du report d'imposition en cas de transfert du domicile fiscal hors de France

2074-ETD et 2074-I cadre 7

Expiration du sursis d'imposition de la PV

2074 cadre 5

Expiration du sursis d'imposition pour des titres qui relevaient antérieurement du report d'imposition :

Partie PV en report d'imposition	2074-I cadre 5 et § 720
Partie PV/MV en sursis d'imposition	2074 cadre 5

Exonération des PV en report d'imposition à l'expiration du délai de 5 ans
suivant le réinvestissement d'une fraction de la PV nette des prélèvements sociaux
(art. 150-0 D bis du CGI)

2074-I cadre 6

Opérations particulières sur profits, sur IFT et gains de cession ou d'apport de créances représentatives d'un complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation

Profits ou pertes sur IFT figurant déjà sur l'imprimé n°2561 ter (ou autre document) transmis par la banque	2074 cadre 9 + justificatifs bancaires à conserver
Gain de cession créances	2074 cadre 6
Gain d'apport de créances avec ou sans soulte reçue	2074-I cadre 4